

Bonjour à toutes et à tous,

Cette 15^{ème} rubrique (déjà !) pourrait s'intituler « Fragments d'Histoire ». Il s'agit de vous parler de ces petits vestiges historiques qui peuplent notre quotidien, devant lesquels nous passons tous les jours ... et que nous oublions à force de les voir. Ils font partie de ce que l'on appelle couramment le « petit » patrimoine. Que c'est dénigrant ! Certes moins imposant qu'un château médiéval avec ses tours, ces objets sont toutefois le reflet de la vie quotidienne de nos ancêtres et sans doute, à ce titre, plus révélateurs de notre histoire commune. En fait, le terme exact à employer est « patrimoine vernaculaire ». Ce terme désigne les éléments caractéristiques d'une culture locale, populaire, celle de l'histoire du quotidien et des pratiques.

Première illustration de ce patrimoine vernaculaire : les chasse-roues.

Il s'agit de ces pierres, taillées ou non, souvent locales qui sont placées soit sur les voies de circulation, dans les angles des rues ou des entrées des propriétés. Au temps où les véhicules étaient tirés par des animaux, les essieux des charrettes dépassaient de la roue d'une dizaine de centimètres et donc pouvaient aisément accrocher les murs ou les passants.



Angle de la rue Jean de Gennes et rue de Birette

Le premier, placé à l'angle de la rue Jean de Gennes et de la rue de Birette, est en granite taillé et n'est pas très vieux (moins de 150 ans, quand même).



Angle de la rue des lavandières et de la rue Saint Méen



Maison à porche en face l'église de la Guerche de Bretagne

Le second se situe à l'angle de de la rue des lavandières et de la rue Saint Méen. Nous avons l'impression que le mur a été construit sur le roc qui dépasse. Un examen approfondi nous révèle que ce n'est pas le roc mais une pierre de grès taillée qui a été intégrée dans la maçonnerie du mur de cette rue très ancienne. Il est comparable à ceux existant à la Guerche de Bretagne en face de l'église et qui présentent une double fonction, puisqu'ils soutiennent en plus les poteaux d'une de belles maisons à porche de cette ville médiévale. Concernant Gennes, ces

deux rues sont deux des plus anciennes de notre commune et nous pouvons même penser que cette pierre de grès pouvait être déjà là avant le mur qui la surplombe aujourd'hui.

Deuxième illustration : les pierres sculptées de la façade au 18 rue Jean de Gennes.

Cette maison a été remaniée au 19^{ème} siècle lors de la création de la rue mais elle a néanmoins conservé sa façade et son plan ancien de pignon sur rue. Ces pierres portent la date de 1639 accompagnée des inscriptions A. F. et d'une main brandissant un poignard sortant d'une sorte d'anneau. Il s'agit peut-être la marque d'un homme d'armes au service de l'ancienne juridiction seigneuriale de la Motte de Gennes toute proche nous indique Claude Quivillic dans son Inventaire de Gennes sur Seiche réalisé en 2002.



Façade 18 rue Jean de Gennes

Troisième exemple : la charpente de l'abri au bord de la Seiche devant la salle des Lavandières

Cette forme de toit de peu commune pour ce type d'ouvrage, avec ses deux pentes asymétriques peut attirer notre attention. Il s'agit en fait d'un réemploi, récent d'ailleurs puisque réalisé en 2016 de la charpente de l'ancien lavoir de la rue Saint Méen, qui figurait dans l'Inventaire. Il a été comblé lors de l'agrandissement de la cour de l'école. Il constitue désormais l'auvent de cet endroit charmant et convivial entre le barbecue et le terrain de pétanque.



Abri de la Seiche



Lavoir rue Saint Méen ©Inventaire général de Bretagne

Dernier exemple : la gamelle du chien de garde...

Peu d'entre vous ont déjà remarqué cette pierre, car elle est sur une propriété privée : elle se trouve sur le pignon de la grange avec ses encadrements en brique et surmontée d'un étage de séchoir située quasiment face au n°1 rue Duguesclin. À l'origine, ce pignon avait une grande porte qui a été bouchée, sans doute dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Lors de ce comblement, on a fixé l'anneau pour la chaîne du chien et intégré cette superbe pierre sculptée dans la maçonnerie, surmontée d'un linteau en schiste pour servir de gamelle d'eau au chien. Cependant, quand on examine de près cette « gamelle », on se rend compte qu'il s'agit vraisemblablement du réemploi d'un ancien bénitier en granite. D'où vient-il ? Mystère ! Peut-être s'agit-il d'une récupération d'une ancienne chapelle ou de l'ancienne église de Gennes avant sa rénovation au 16^{ème} siècle. Une étude stylistique plus approfondie pourrait sans doute nous apporter quelques informations complémentaires mais il sera très difficile voire impossible d'en préciser l'exacte provenance.



Réutilisation d'un bénitier, pignon de la grange rue Du Guesclin

C'est là aussi l'une des caractéristiques de ce patrimoine vernaculaire : l'absence de sources historiques écrites et fiables rendant sa connaissance et son étude d'autant plus compliquée.

Exhumer ces témoins historiques et, sous le paysage contemporain, révéler notre passé telle est la mission du guide conférencier. Je remercie ici les personnes qui attirent notre attention sur ce genre de détails et plus particulièrement Alain pour le bénitier et ses précieux renseignements sur l'histoire de notre commune.

Antoine Barré

LE BISTROT D'EUGENE

Le Bistrot
d'Eugène



Souvenir de 2014 (source Gennes Info)

Déjà 10 ans...

2014-2024 : cette année le bistrot fête ses 10 ans !!!

Alors, réservez votre week-end du 26 - 27 juillet pour fêter cet anniversaire avec nous et profiter des multiples animations que nous vous préparons !!!

Fermeture estivale :

Le Bistrot d'Eugène sera fermé pour les congés estivaux du **01 août au 21 août inclus**. Trois semaines de repos pour revenir et vous retrouver débordant d'énergie !

Gennes en fête :

A l'occasion de Gennes en Fête le dimanche 25 août, le Bistrot vous préparera – comme l'année dernière - un **menu spécial** à découvrir prochainement !

Suivez nos actualités sur Instagram "lebistrotdeugene" et sur Facebook "Le Bistrot d'Eugène".

Nathalie DUFEU

12^{ème} ULTRA TOUR du Pays de VITRE...

ULTRA TOUR DU PAYS DE VITRÉ 12^{ème} ÉDITION
DIMANCHE 16 JUIN 2024

KAYAK
VTT
COURSE À PIED

RELAIS
70 KM

FÉMININES, MIXTES, MASCULINS, INTER-ENTREPRISES

PAR ÉQUIPE DE 3 OU 5

À VOTRE TOUR ?

Inscriptions en ligne jusqu'au 31 mai
-Pass compétition 5€ offert-

UTPV Jeunes Samedi 15 juin

Le service des sports de Vitré Communauté organise le **dimanche 16 juin 2024** la 12^{ème} édition de l'Ultra Tour du Pays de Vitré : un raid multisports alliant plaisir et sport en pleine nature !

Quelle meilleure occasion de découvrir les trois plans d'eau de l'agglomération traversant la Vilaine, la Cantache et la Valière ?

Par équipe de 3 ou 5, les participants relient les trois barrages en empruntant les chemins de randonnée du Pays de Vitré. Alors que la Base de Loisirs de la Haute Vilaine à Saint M'Hervé accueillera le départ, les coureurs redoubleront d'efforts au fil de 5 km de kayak, 14 km de course à pied, 30 km à VTT, 13 km de run and bike et à nouveau 6 km de course à pied pour rallier l'arrivée au stade des Promenades à Vitré (Possibilité de faire le VTT et la course à pied en duo pour les équipes de 5 dans la limite de 30 équipes).

La journée se terminera dans la convivialité autour d'un repas offert à tous les participants et bénévoles ayant contribué à l'organisation de cette manifestation.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2024 via le lien suivant :

<https://www.vitrecommunaute.org/actualites/ultra-tour-2024/>

LE SMICTOM



Le Village du Réemploi et de la Réparation

Le Village du Remploi et de la Réparation, c'est le rendez-vous du SMICTOM pour les habitants, acteurs et partenaires du territoire en matière d'économie circulaire. La troisième édition aura lieu le samedi 8 juin 2024, à la salle Le Gentieg à Janzé.

Avec Roche aux Fées Communauté, le syndicat s'engage à proposer et promouvoir des solutions de réduction et de valorisation des déchets du quotidien. Ce salon s'inscrit dans une perspective d'engagement du syndicat : proposer des solutions vertueuses et alternatives aux déchets produits, en agissant localement pour réduire et consommer de manière responsable. Pour rappel : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le 8 juin, vous pourrez donc aller à la rencontre d'acteurs du réemploi et de la réparation : artistes, associations, artisans, réparateurs... Qui travaillent tous pour la valorisation des déchets que nous produisons localement. L'opportunité de découvrir de nouvelles façons de consommer : la réparation d'objets du quotidien, la récupération grâce à l'art et l'artisanat, le réemploi grâce à la seconde main...

Le programme sera bientôt disponible sur le site : www.smictom-sudest35.fr

SAMEDI 8 JUIN ENTRÉE GRATUITE

LE VILLAGE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

JANZÉ

Repair café | Stands d'artisans réparateurs | Ateliers pratiques DIY | Expositions d'artistes et artisans récupérateurs | Jeux pour petits et grands | Zone de gratuité

Événement organisé par smictom

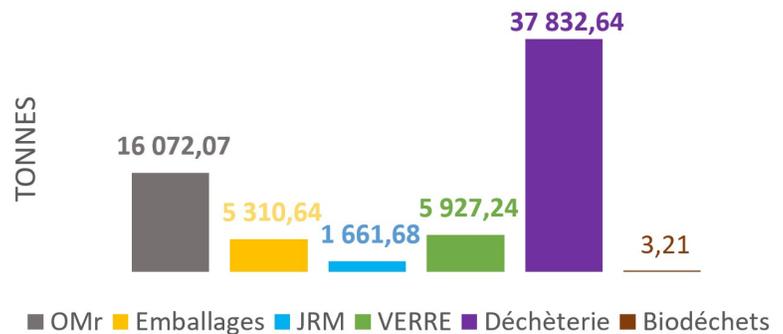
Avec le soutien de la République Française

Avec le soutien de Roche aux Fées Communauté

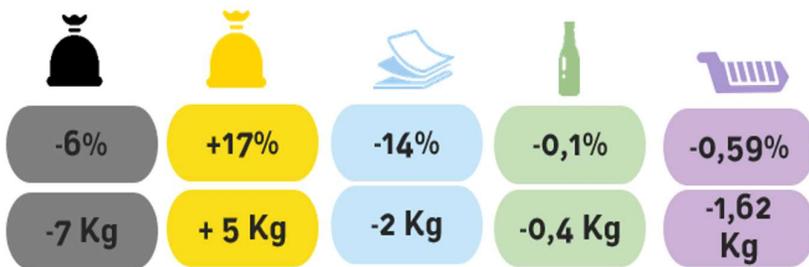
Bilan des déchets collectés en 2023 : en route vers la réduction !

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des extensions des consignes de tri permettant aux usagers de trier TOUS les emballages, mais aussi par l'ouverture de nouvelles filières de tri en déchèterie. En 2023 chaque habitant du territoire a produit **408kg** de déchets, tous les flux confondus. Comparé aux moyennes régionales (623kg / habitants en 2021), ce chiffre est très positif : le SMICTOM et ses habitants se situent bien en-dessous de cette moyenne en 2023.

Tonnages de déchets collectés pour chaque filière en 2023



Dans leur ensemble, toutes les filières ont diminué en 2023, comparé à 2022. Les déchèteries représentent cependant la majeure partie des déchets collectés par le syndicat, 58% au total. L'année 2023 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle filière de tri: les biodéchets. Cette filière sera amenée à être déployé sur tout le territoire jusqu'en 2025, grâce au tri à la source des biodéchets.



Comparaison des flux collectés par filière entre 2022 et 2023

Les évolutions entre 2022 et 2023 sont marquées par une augmentation de 17% de la filière emballages : un signe encourageant puisqu'elle montre que les habitants ont réussi à mettre en place un nouveau geste de tri ! Un maintien de la diminution des ordures ménagères (-6%) va de pair avec la mise en place des extensions des consignes de tri. Côté déchèteries, le pic d'apport post crise sanitaire a diminué et les quantités de déchets collectés se stabilisent.

Tous ces efforts investis dans le déploiement de nouvelles filières et l'adoption de gestes de tri visent à remplir des objectifs locaux, mais aussi réglementaires, à savoir :

- Réduire les apports en déchèterie qui représentent près de la moitié des déchets produits par habitant, en proposant des alternatives favorisant le réemploi et la récupération.
- Poursuivre et encourager les efforts de tri pour la filière des emballages et des biodéchets.
- Réduire le recours à l'enfouissement et la production de déchets ménagers.
- Permettre le déploiement des extensions des consignes de tri et du tri à la source des biodéchets.

Rappel des consignes de tri des emballages et des cartons :

Voilà maintenant un an que tous les emballages se trient ensemble ! Pour continuer à avoir ce bon geste et valoriser de nouveaux déchets, il est important de respecter certaines consignes de tri et de dépôt, notamment :

- Il ne faut **pas emboîter les emballages** les uns dans les autres.
- Si vous souhaitez gagner de la place dans votre sac jaune, vous pouvez **aplatir les emballages dans la longueur**.
- Il n'est **pas nécessaire de laver vos emballages** avant de les jeter, vous pouvez simplement les rincer.

Tri des cartons : rappel des consignes

Les cartons ont des consignes de tri spécifiques :

- Ils sont à **déposer en déchèterie** .
- Il est **interdit de les déposer dans ou au pied des bornes d'apport volontaires** . Déposés dans les bornes, ils remplissent et bloquent ces dernières, nuisant à la qualité du service de collecte.

Rappel concernant les démarches en lignes

Les démarches administratives en ligne effectuées sur le site www.service-public.fr sont toujours gratuites et sécurisées. Malheureusement, des sites frauduleux existent et sèment la confusion. Vous devez en permanence être prudents et vigilants.

Voici quelques précautions :

- **Bien vérifier l'URL du site** : Avant de soumettre des informations personnelles ou de procéder à un paiement, assurez-vous que l'URL commence par « <https://> » et qu'il s'agit bien du site officiel du service-public.
- **Ne jamais divulguer d'informations sensibles** : Les sites officiels ne demanderont pas par e-mail ou par téléphone la divulgation d'informations personnelles telles que les coordonnées bancaires.
- **Ne pas faire de demande à partir d'un site privé** proposant de faire la démarche à votre place.

Dans le cas où vous pensez avoir été victime d'une escroquerie en ligne ou si vous souhaitez signaler un site frauduleux, il convient de :

- Vérifier si c'est le cas en consultant la page <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16176>
- Signaler un contenu ou comportement en ligne illicite via la plateforme de signalement du ministère de l'intérieur : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>
- Faire une réclamation auprès du réseau international de contrôle et de protection des consommateurs : <https://econsumer.gov/fr/FileAComplaint#crnt> (réclamations contre les sociétés implantées dans les pays membres du réseau, y compris les Etats-Unis).

La nouvelle application de covoiturage de Vitré Co

Depuis mars 2024, **BlaBlaCar Daily** est l'application officielle pour le covoiturage du quotidien sur le territoire de Vitré Communauté. Elle remplace Klaxit, en conservant ses fonctionnalités les plus importantes. Les utilisateurs actuels de Klaxit sont invités à télécharger l'application **BlaBlaCar Daily** pour continuer à profiter de la politique d'incitation financière de Vitré Communauté.

Le passage de Klaxit à BlaBlaCar Daily : Comment ça fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application **BlaBlaCar Daily** et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres empruntant le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
3. Les avantages financiers proposés par Vitré Communauté restent les mêmes.

Pour plus d'informations, rdv ici : <https://www.vitrecommunaute.org/covoiturage/>



Aides financières : Changement en 2024 !

Afin de rendre le logement plus accessible et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de nouvelles initiatives visant à fournir un soutien financier au logement ont été lancées, avec des objectifs tels que la réduction des disparités sociales en matière de logement et la facilitation de l'accès à des habitations de qualité pour tous.

Une partie des aides est réservée pour :

- Une assistance pour le règlement des factures liées à l'eau, à l'électricité et au gaz...
- Le chèque énergie et les travaux éligibles à MaPrimeRénov' réalisés par des professionnels RGE.
- La réduction de vos factures d'électricité : **Contactez le 09 73 96 16 45** (service et appels gratuits).
- La prime "Coup de pouce chauffage" qui encourage le remplacement des chaudières par des systèmes plus efficaces.

Pour plus d'informations, consulter le site web :

<https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/aides-financieres-au-logement>

Santé, famille, retraite, droits, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : **à moins de 20 minutes de chez vous**, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent au sein d'un guichet unique dans vos démarches administratives du quotidien auprès des Finances publiques, Allocations familiales (CAF), Assurance maladie (CPAM), Assurance retraite (CARSA), France Travail, Mutualité sociale agricole (MSA), La Poste...

L'ensemble de ces services est **totalemment gratuit**.

France services - Etrelles

2 Rue Julien Caillel
35370 Étrelles

Tél. : 02 30 25 02 56

franceservices@etrelles.bzh

Horaires - Sans rendez-vous

Lundi : 14:00-19:00

Mardi - Mercredi : 09:00 - 12 :15 / 14:00 - 17:00

Jeudi - Vendredi : 09:00 - 12:15

France services - La Guerche-de-Bretagne

2 Rue du cheval blanc
35130 La Guerche-de-Bretagne

Tél. : 02 99 96 01 70

franceservices@laguerchedebretagne.fr

Horaires - sans rendez-vous

Lundi - Mardi : 13:30 - 17:30

Mercredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:30

Jeudi : 08:30 - 12:00 / 15:00 - 17:30

Vendredi : 08:30 - 12:00



ENTRETIEN DES COURS D'EAU : DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE.

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Que dit la réglementation ?



Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recepage de la végétation des rives. CODE DE L'ENVIRONNEMENT ART. L 215-14



Tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau sont chargés de l'entretien des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau. L'intervention mécanique dans le lit mineur d'un cours d'eau est interdite, sauf accord explicite de l'administration.

Il est important de bien différencier l'entretien régulier d'un cours d'eau et les travaux d'aménagements sur les cours d'eau et ruisseaux.

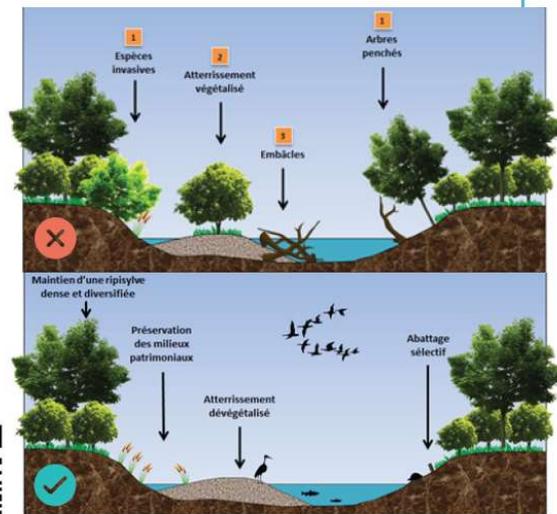
Ces derniers sont soumis à procédure préalable au titre de la **Loi sur l'eau**.

Lorsque Eaux & Vilaine intervient sur un cours d'eau dans le cadre de ses travaux de restauration des milieux aquatiques, l'établissement dispose d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** et dépose un Porter à Connaissance auprès de l'administration. Eaux & Vilaine est soumis à des règles comme le respect des périodes d'intervention dans le lit mineur, préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole. La DIG précise les dates d'interventions, du 1^{er} avril au 30 octobre.

Pour tous travaux dans le lit du cours d'eau par un propriétaire, des autorisations sont à demander.



+ d'infos >



Numérotation des lieux dits

Afin de faciliter l'intervention des secours, la distribution du courrier... la loi a rendu obligatoire l'identification des lieux dits et hameaux. Les nouvelles adresses ont été activées via le site <https://mes-adresses.data.gouv.fr> depuis maintenant 2 ans mais hélas beaucoup de gennois n'ont toujours pas retiré leur plaque de numéro...

Elles vous attendent en mairie.

Borne de recharge électrique

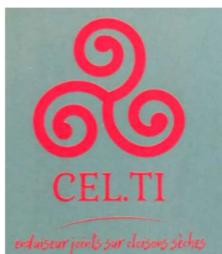
Nous sommes nombreux à nous interroger au sujet de la présence d'une station de recharge électrique à La Diadière. Il s'agit d'un investissement, dont la localisation étonne, réalisé par une entreprise privée. La commune n'est pas partie prenante dans ce projet, elle a uniquement signé l'autorisation de mise en raccordement sur la voie communale.



Catéchèse

L'inscription à la catéchèse pour la rentrée prochaine des enfants des écoles publiques d'Argentré de Plessis, Le Pertre, Etrelles et Gennes Sur Seiche se fera lors de la permanence organisée au presbytère d'Argentré du Plessis le **11 juin 24 de 18h15 à 19h15**.

Si vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfants (du CE1 au CM2), présentez-vous muni du livret de famille catholique ou de la date et lieu de baptême. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription (chèques acceptés).



Un nouvel artisan sur la commune : CEL.TI

Avec une forte expérience dans le bâtiment, Sébastien Tiriau s'est installé en début d'année comme ENDUISEUR / JOINTOYEUR. Vous avez des bandes et des joints à poser, vous voulez disposer d'un support prêt à peindre, faites appel à CEL.TI par téléphone au 06 25 95 06 33 ou via sa page Facebook : [CEL.TI](#).

LE SEMEUR BIO



L'heure des des plantations arrive...

A l'heure ou vous lisez ce nouveau numéro du Gennes Info, sachez que TOUTES LES PLANTES POTAGERES sont disponibles et prêtes à être plantées dès que la météo et le sol le permettront. Retrouvez ainsi : tomates, courgettes, poivrons, salades, fraisières, basilics, courges etc...

Vous pouvez maintenant consulter la liste des plantes et les différentes variétés disponibles directement sur le site internet <https://www.lesemeurbio.fr>.



Le semeur Bio vous accueille du lundi au samedi de **9h à 12h30** et de **14h à 18h30**, le vendredi de **9h à 12h30** et le dimanche de **9h à 12h30**. Vous pouvez également passer vos commandes directement via le site internet et choisir entre la livraison, l'enlèvement...

Vous pouvez également me suivre sur Facebook & Instagram : [lesemeurbio](#)
Le Semeur Bio – La Gancherie – tél. : 06 02 05 96 51 / lesemeurbio@gmail.com

L'ARCHE DE MA NATURE

Une ferme pédagogique ouvre au lieu-dit Orgère !

Notre ferme pédagogique ouvre ses portes fin avril-début mai (en fonction des pluies et donc de l'accessibilité des allées) après plusieurs mois passés à pied d'œuvre pour aménager le parcours de visite.

De nouveaux parcs ont été créés afin que vous puissiez voir et découvrir plus d'une cinquantaine d'animaux sur 11 espèces différentes (cochons, cochons d'indes, lapins, chevaux, poneys, vaches, chèvres, moutons, canards, poules, tortue) sur un parcours de balade de 660m environ.



La visite libre sera au prix de 5€ ; un seau de nourriture à distribuer aux animaux sera remis par famille. Ce parc animalier est constitué en grande partie d'animaux qui ont trouvé refuge dans notre ferme après avoir été maltraités ou abandonnés, ils peuvent à présent y couler des jours heureux.

Un questionnaire sera remis en début de visite à chaque enfant afin de pouvoir découvrir, au travers de nos panneaux, leurs histoires.

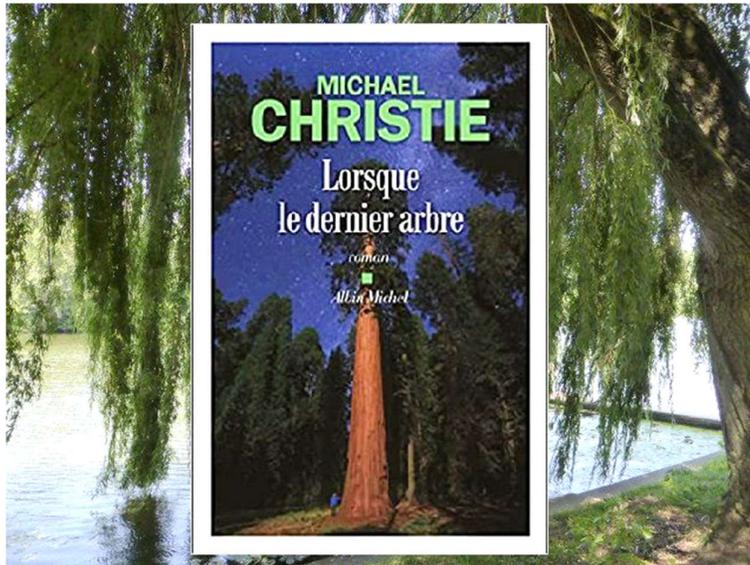
Les visites seront ouvertes le mercredi et samedi toute la journée.



Pour plus d'informations sur la date et les horaires d'ouverture suivez nous sur notre site internet : www.larchedemanature.fr ou sur Facebook / Instagram : [l'Arche de Ma nature](#)

Le coup de cœur d'Anne :

« Lorsque le dernier arbre » de Michael Christie



2038, Jacinda, brillante étudiante en botanique, travaille en tant que garde forestier sur une île de Colombie britannique où subsiste la dernière forêt primaire après le grand dépérissement qui a vu disparaître les arbres de la surface de la terre. Elle va découvrir à la fois qu'elle est la descendante d'un magnat du bois à qui l'île a appartenu autrefois mais aussi les premiers signes de maladie sur le majestueux pin d'Oregon planté au centre de l'île.

« Lorsque le dernier arbre » est un roman foisonnant à la fois fable écologique, thriller, fresque familiale, qui nous mène d'un futur proche jusque dans les années 1900.

À lire !

RAPPEL



IMPÔTS 2024		Date limite de déclaration	www.date-pratique.fr
Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne			
Départements N°1 à 19	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59		Date limite pour faire une déclaration papier
Départements N°20 à 54	Jeudi 30 mai 2024 à 23h59		
Départements N°55 à 95	Jeudi 6 juin 2024 à 23h59		Dépôt de la déclaration papier avant le : Mardi 21 mai 2024 à 23h59
Départements N°971 à 976	Jeudi 6 juin 2024 à 23h59		
Corse (2A et 2B)	Jeudi 30 mai 2024 à 23h59		
Non-résidents	Jeudi 23 mai 2024 à 23h59		

L'ETAT CIVIL

Nous regrettons le départ de...

Auguste BOUVET, 92 ans

François PIAU, 86 ans

Claude Besnier, 72 ans

Delphine MAUGERE, 36 ans

le 10 janvier 2024

le 25 janvier 2024

le 30 janvier 2024

le 19 mars 2024